

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF110

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 TER B

À l'alinéa 2, substituer au mot : « ou », le mot : « et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.